

TRAIL BLANC DU SEMNOZ

REGLEMENT 2019

L'Inscription au Trail Blanc du Semnoz vaut connaissance et acceptation par le concurrent du règlement ci-dessous.

Nous avons le privilège de pouvoir courir sur les pistes de la Station du Semnoz **MAIS UNIQUEMENT PENDANT L'EPREUVE.**
Toute personne inscrite à la course et surprise à s'entraîner sur les pistes de ski les jours précédant l'épreuve sera disqualifiée sans remboursement des frais d'inscriptions.

Informations sportives

Participation

La course pédestre est ouverte à tous : hommes et femmes, licencié(e)s et non licencié(e)s, suivant les critères d'âge définis par la réglementation FFA.

Inscriptions

Autorisation parentale obligatoire pour les coureurs mineurs (moins de 18 ans)

Seules les inscriptions payées seront enregistrées

**Limitées aux 800 premiers inscrits ou clôture des inscriptions le mardi 22/01/2019
Minuit**

► Jusqu'au 31/12/2018 20H00 :

Inscription : **18 €**

Libeller les chèques à l'ordre de : TRAIL BLANC DU SEMNOZ

Joindre le bulletin d'inscription dûment rempli, les droits d'inscription et une photocopie de la licence ou un certificat médical de « non contre indication à la course à pied en compétition » datant de moins de un an au 26/01/2019 :

ATTENTION changement de réglementation de la FFA : seules les licences FFA, FFCO et FFPM sont autorisées pour les licenciés. Pour les licenciés des autres disciplines, un certificat médical est obligatoire (même pour les licenciés FFTri).

- Sur le site Internet www.trailblancdusemnoz.fr (frais d'inscriptions en ligne 1,10€ supplémentaire)
- Par courrier au magasin **RRun Seynod** (ex-Technicien du Sport) à l'adresse suivante :

RRun Seynod - Centre commercial Val Semnoz – Seynod 74600 Annecy

► [A partir du 01/01/2019 :](#)

Inscription : **23 €**

- Sur le site Internet www.trailblancdusemnoz.fr (frais d'inscriptions en ligne 1,10€ supplémentaire)
 -
 - Au magasin **RRun Seynod** (ex-Technicien du Sport) du Centre Commercial Val Semnoz jusqu'au 22/01/2019 à 20h00
- Pas d'inscription sur place le jour de la course.
- Pas d'inscription par téléphone
- Dans le cas de plusieurs inscriptions, les photocopies du bulletin d'inscription sont autorisées.

Renseignements

RRun Seynod (ex-Technicien du Sport)
Centre Commercial Val Semnoz - 20 avenue de la Périaz - Seynod 74600 Annecy
Tel : 04 50 69 38 46 ou 06 70 64 64 65
E-mail : barralon@sfr.fr
Site Internet : www.trailblancdusemnoz.fr

Dossards

- Retrait des dossards
 - **Le vendredi 25/01/2019 de 16h00 à 20h00 Galerie Marchande GEANT SEYNOD**
Centre Commercial Val Semnoz – 20, avenue de la Périaz – Seynod 74600 Annecy
 - **Le samedi 26/01/2019 matin de 09h30 à 12h00 Galerie Marchande GEANT SEYNOD**
Centre Commercial Val Semnoz – 20, avenue de la Périaz – Seynod 74600 Annecy
 - **Le samedi 26/01/2019 après-midi entre 15h00 et 17h00 dans la salle « hors sacs » de la station du Semnoz** (À côté de la caisse des remontées mécaniques – côté Annecy).
- Ils doivent rester entièrement visibles tout au long du parcours
- Aucun dossard ne sera envoyé par la poste
- **Pièce d'identité obligatoire pour retirer son dossard**

Puce chronométrage

- La puce Chrono présente dans le dossard sera récupérée par l'organisation une fois la ligne d'arrivée passée
- **En cas d'abandon, la puce Chrono présente dans le dossard devra être restituée à l'organisation (demande de 10€ en cas de non restitution)**

Départ

- Le départ aura lieu le samedi 26/01/2019 à 17h30 au départ des pistes de ski alpin (en bas du parking au niveau des caisses).

Matériel obligatoire :

Le concurrent s'engage à posséder le matériel de sécurité imposé et à le présenter à toute réquisition de l'organisateur, durant toute la durée de l'épreuve.

- Lampe frontale en bon état.
- Téléphone portable (avec numéro du PC Sécurité : 07 82 16 56 82)
- Sifflet

- Vêtements chauds
- Couverture de survie

Matériel Fortement recommandé :

- Veste imperméable (si les conditions atmosphériques l'imposent)
- Eau (minimum 0.5 litres)

Matériel interdit

- Bâtons

Arrivée

- Au pied des pistes de ski alpin (vers les caisses).

Abandon

- En cas d'abandon merci de vous signaler à un bénévole. Vous devrez également **obligatoirement** venir rendre votre puce à l'arrivée.

Collation

- Un vin chaud et une soupe chaude seront servis à l'issue de la course.

Parcours

- Le parcours est consultable sur le site Internet de la course.

Intempéries

**En cas d'annulation le 26/01/2019 la course sera reportée à une date ultérieure dans les 2 mois
Il n'y aura pas de nouveau report en cas d'annulation de la date de replie
Aucun remboursement en cas de report ou d'annulation**

Annulation Inscriptions – Remplacement de dossards

- A partir du 15 décembre 2018 :

En cas de demande d'annulation de son inscription par un coureur, le remboursement de l'inscription se fera sur la base de **16€**

- A partir du 22 janvier 2019 :

Plus aucune demande d'annulation de son inscription par un coureur ne sera acceptée par l'organisation. Plus aucun échange de dossard ne sera possible entre coureurs (pour rappel, l'organisation décline toute responsabilité pour un coureur participant à la course sous un faux nom)

Récompenses

- La remise des prix aura lieu à partir de 19h30 dans la salle hors sacs.

Cadeaux souvenirs offert à chaque participant(e)s

Par catégorie

- 3 premiers Cadet (homme et femme)
- 3 premiers Junior (homme et femme)
- 3 premiers Espoir (homme et femme)
- 5 premiers Seniors (hommes et femmes)
- 5 premiers Vétérans 1 (hommes et femmes)
- 3 premiers Vétérans 2 (hommes et femmes)
- 3 premiers Vétérans 3 (homme et femme)
- 3 premiers Vétérans 4 (homme et femme)

La présence des participants récompensés est obligatoire.

En cas d'absence, les prix seront conservés par l'organisation.

Assurances

- Responsabilité civile

Une garantie responsabilité civile est souscrite par l'ASPTT ANNECY auprès d'une Compagnie d'assurance. Cette garantie est étendue aux organisateurs, leurs préposés et participants.

- Individuelle accident

Les licenciés FFA bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à la licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Les organisateurs ne sont pas responsables des incidents, vols, dégâts pouvant intervenir aux équipements, matériels, voitures et objets personnels appartenant aux concurrents avant, pendant et après les épreuves.

Vous êtes licencié(e) :

- Uniquement à la Fédération Française d'Athlétisme

Vous devez impérativement noter votre numéro de licence sur le bulletin d'inscription et présenter la licence lors du retrait du dossard.

Vous êtes non licencié(e) :

Vous devez impérativement joindre un certificat médical de non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins de un an à la date de l'épreuve le 26/01/2019.

(Dispositions conformes à la loi n°99-223 du 23 Mars 1999)

Attention : La responsabilité des organisateurs étant directement engagée, le départ de la course sera interdit aux athlètes n'ayant pas présenté de licence sportive ou de certificat médical daté de moins de un an.

Service médical

Le service médical est assuré par :

- Un médecin.
- Les pisteurs secouristes de la station du Semnoz
- Une équipe de secouristes de la Croix Rouge.
- Le SDIS74 est informée du déroulement de l'épreuve.

Les responsables du service médical peuvent décider de la mise « hors course » d'un(e) concurrent(e).

Sécurité

- L'épreuve est ouverte par une moto neige avec le responsable sécurité et un secouriste.
- L'épreuve est fermée par une moto neige avec un secouriste.
- Tous sont équipés d'une radio et sont en liaison constante entre eux, le service médical et le PC course.
- Le médecin et/ou le PC course peuvent joindre le SDIS74 à tout moment.

Contrôle

Le parcours est effectué en autonomie totale (cf. matériel obligatoire).

- Pour leur propre sécurité, les concurrent(e)s s'engagent à respecter les règles de course.
- Des contrôles seront effectués par des commissaires de course sur le parcours. Tout coureur classé qui ne serait pas passé à un ou plusieurs points de contrôle sera disqualifié et retiré des classements.
- Des contrôles anti-dopage pourront être effectués par les autorités habilitées, selon les nouvelles dispositions du Ministère de la Jeunesse et des Sports.

Arbitrage

- Les litiges seront réglés par la Direction de Course. En cas de contestation, les décisions de la Direction de Course sont sans appel.

Résultats

- Les résultats sont consultables à l'arrivée.
- Ils seront aussi consultables sur le site www.trailblancdusemnoz.fr

Licences évènementielles ASPTT

- Une licence évènementielle sera appliquée à chaque participant(e)s au Trail Blanc du Semnoz 2018. Cette licence n'est valable que le jour de l'évènement. Les avantages de cette licence sont visibles sur :

<http://asptt.com/la-federation/licence-federation-sportive-asptt/>

Conditions générales

Du fait de son inscription, le(a) concurrent(e) donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image concernant l'évènement dans le cadre de la promotion de celui-ci.

Droits à l'image

Par sa participation au Trail Blanc du Semnoz, chaque concurrent autorise expressément l'organisation à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de toutes ces courses en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve, et ce sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à des exploitations directes ou dérivées par les dispositions légales ou réglementaires.

CNIL

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant votre nom, prénom, adresse complète.

Bonne Course à tous
La Direction de Course